

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Objet : Budget 2022 – Approbation du compte administratif 2022 de l'EPCC Le Quai - CDN

Référence : DEL-2023-02

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

### EXPOSE :

Chaque membre du Conseil d'administration a reçu pour examen un exemplaire du compte administratif 2022 retraçant l'ensemble des opérations budgétaires qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2022.

Il en ressort un résultat cumulé de la section d'exploitation de -50 424.99 € et un résultat de la section d'investissement de 107 123.87 € obtenus de la manière suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	8 153 133.69 €	188 963.22 €
Exécution du budget recettes	<u>7 861 043.52 €</u>	<u>146 050.33 €</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 292 090.17 €</b>	<b>- 42 912.89 €</b>
Reprises des résultats antérieurs	241 665.18 €	150 036.76 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	_____	<u>-106 671.63 €</u>
<b>Résultat Cumulé</b>	<b>- 50 424.99 €</b>	<b>452.24 €</b>

Le résultat de l'exercice 2022 est concordant avec le compte de gestion présenté par l'agent comptable de l'EPCC Le Quai – CDN.

### Section de fonctionnement

Nous vous invitons à vous référer aux tableaux intitulé *Compte administratif 2022 – Charges* et *Compte administratif 2022 – Produits*, sur lesquels vous pourrez trouver les références aux explications qui suivent. Pour information, de gauche à droite sont mentionnés pour comparaison la référence à l'année 2019, dernière année avant la Covid-19, puis le budget ajusté 2022 tel qu'il était envisagé au moment du Débat d'orientation budgétaire au mois

de novembre, puis le Compte administratif 2022 (CA 2022), et pour indication, l'écart entre la prévision et le budget exécuté ; enfin la comparaison entre le budget exécuté 2022 et le budget exécuté 2019.

L'exécution budgétaire s'est déroulée dans les limites financières prévues. Le taux d'exécution des dépenses liées aux charges de fonctionnement s'élève à 98,15 % du budget de l'année 2022, révisé à la suite de plusieurs décisions modificatives intervenues au cours de l'année.

Les dépenses se sont élevées à 8.153.134 euros, les recettes ont couvertes 8.102.711 euros, après réintégration du résultat de 2021. Le résultat cumulé de l'année 2022 s'élève donc à -50.425 euros, soit -0,62% du budget global de dépenses.

Pour information, avant réintégration du résultat de l'année 2021, le résultat d'exploitation de l'année 2022 s'élève à - 292.090 euros. Il faut toutefois tenir compte du report du résultat 2021, sur lequel nous allons revenir, et qui a permis le financement de l'activité importante de cette année 2022.

Comme il l'avait donc été annoncé lors des derniers Conseils d'administration, l'année 2022 s'achève sur un déficit, mais moins important que prévu. En effet, alors que nous annonçons environ en novembre 100.000 euros de déficit, le résultat est de -50.424,99 euros.

La raison de la diminution de ce déficit prévisionnel tient principalement à une économie non négligeable sur les dépenses de fluides, environ 35.000 euros [A], ainsi que sur les dépenses de maintenance, pour plus de 22.000 euros [B], auxquels s'ajoutent divers ajustements à la baisse (petits matériels, fournitures de bureau...). La maîtrise des dépenses de fluide tient d'abord à un automne et au début d'un hiver très doux – pour information nous n'avons pas utilisé le chauffage en octobre. Par ailleurs, un plan d'économie mis en place à la rentrée de septembre 2022 a permis de contenir autant que possible ces dépenses.

Concernant les dépenses de maintenance, nous continuons de mesurer là l'intérêt d'avoir repris la maîtrise du marché dit multitechnique qui délégait à une entreprise le soin de superviser la maintenance sur le bâtiment. C'est désormais en interne qu'est assurée cette mission, et sa maîtrise n'en est que meilleure, notamment sur le plan financier.

Toutefois, si nous comparons cette année 2022, première année « post-covid » n'ayant pas connu de fermeture ou de limitation administrative, à la dernière année comparable, soit l'année 2019, qui était assez similaire sur le plan d'une activité très forte, alors nous pouvons faire quelques remarques sur l'évolution des dépenses de fonctionnement :

- L'augmentation des fluides [A] représente environ 31.000 euros [A], soit près de 12% du budget de 2019, en dépit du raccordement du chauffage du Quai au réseau de chaleur de la ville d'Angers ;
- La diminution apparente de 112.000 euros environ des charges locatives et techniques [B] recoupe en réalité un ajustement de la redevance payée par le Quai à la ville d'Angers en compensation de la perte de la perception de la redevance du restaurant La Réserve (environ 80.000 euros), ainsi que l'intégration dans les dépenses de personnels de certaines dépenses auparavant comptabilisées ici, par exemple la taxe sur l'emploi des travailleurs handicapés ;
- On remarquera enfin l'augmentation importante des charges de personnels permanents [C], du fait des augmentations annuelles, mais aussi du renforcement de l'équipe depuis 2019 ; il faut aussi ajouter à ces dépenses le coût de deux ruptures conventionnelles intervenues en 2022, pour un montant de près de 50.000

euros sur l'exercice 2022 ; toutefois ces départs, ainsi que d'autres intervenus entre 2021 et cette année, et pour l'heure non remplacés permettent de nuancer l'impact de l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des permanents sur les années à venir. Toutefois, il faut compter avec l'inflation et avec l'effet des négociations annuelles obligatoires qui même limitées, restera important sur l'année 2023 et sans doute l'année 2024, d'autant qu'il faudra sans doute renforcer l'équipe de permanents au moins sur certains postes.

Concernant l'activité [D], les dépenses sont à peu près conformes au budget ajusté 2022. Si nous comparons avec les dépenses d'activité de 2019, nous remarquons que les salaires liés à l'activité en 2022 sont beaucoup plus importants qu'en 2019, en dépit d'un niveau de dépenses global moindre. Ceci est principalement dû aux deux productions de Thomas Jolly pour l'année 2022, *Le Dragon* et *Henry VI & Richard III*, toutes deux d'un format important, voire exceptionnel pour la seconde.

On notera que le niveau de dépenses d'activité atteint environ 40% du budget global, soit presque le rapport de 2019 (44%). Ces niveaux sont exceptionnels et, pour 2022, cachent une réalité en termes de recettes qu'il s'agit de bien saisir, si l'on veut comprendre la singularité de cette année qui, si elle ressemble à 2019, année de référence, ne pourra pas être considérée comme telle à l'avenir.

En effet, si les dépenses laissent apparaître une économie globale de 153.531 euros, les recettes quant à elles, baissent de près de 206.000 euros par rapport à la prévision ajustée, principalement du fait des recettes propres [E] (-193.000 euros environ). Comme nous l'avons déjà expliqué lors du Débat d'orientation budgétaire, le problème de recettes du Quai repose principalement sur une difficulté à vendre nos productions puisque l'on voit bien que par rapport à la prévision, le déficit de recette sur ce poste s'élève à plus de 115.000 euros. Par ailleurs, le début de l'année 2022 a encore été marqué par quelques difficultés résiduelles de public du fait de la fin de la crise de la Covid-19, avec un déficit de plus de 50.000 euros par rapport à la prévision. Enfin, du fait là encore de la fin de la crise sanitaire d'une part, et d'un niveau très important d'activité de spectacle de l'autre, les recettes d'accueils extérieurs, source non négligeable de recettes propre pour le Quai, sont restées inférieures à leur niveau habituel, et en dessous de ce que l'on avait planifié, pour environ 67.000 euros [F].

Concernant les financements publics, le résultat est conforme à la prévision, ainsi que pour les autres produits, avec un peu moins de produits exceptionnels qu'attendus, principalement dû à des cessions d'actifs non réalisées.

Si nous comparons ces éléments avec l'année 2019, alors les différences sont flagrantes :

- Les financements publics augmentent en 2022 de plus de 203.000 euros [G], à la suite des financements exceptionnels liés à la crise du Covid des années antérieures ;
- Les recettes propres [E] baissent de plus de 585.000 euros, qui se partagent entre 113.000 euros sur les recettes de billetterie, soit -20% environ, et 261.000 euros environ en vente et coproduction de nos spectacles, soit -23%, conformément à ce qui avait été annoncé en Débat d'orientation budgétaire ;
- Enfin en ce qui concerne les autres recettes, nous devons noter le niveau très important en 2022 des indemnités journalières de sécurité sociale, pour près de 61.000 euros [H], soit plus de 20.000 euros de plus qu'en 2019, ou encore le report de l'excédent de 2021, d'un montant de 241.665 euros [I], à comparer au résultat 2018 reporté en 2019 de 91.544, soit un écart de plus de 150.000 euros.

Nous pouvons donc dire que ce sont ces recettes exceptionnelles, subventions exceptionnelles et report des résultats des années précédents, issus de la crise du Covid qui nous ont permis d'assumer un niveau de dépenses de fonctionnement proche de celui de 2019, alors que les recettes propres quant à elles n'atteignent pas 75% de celles de 2019.

Si nous schématisons ces éléments, voici ce que cela traduit :

		2019	2022	écart
A	Dépenses ordre de marche	4 676 020	4 909 057	233 038
B	Financements publics stables	5 768 145	5 789 280	21 136
C = B-A	SOLDE	1 092 125	880 223	-211 902
D	Dépenses d'activité	3 609 994	3 244 077	-365 917
E	Recettes propres	2 304 530	1 719 062	-585 468
F = E-D	SOLDE	-1 305 465	-1 525 015	-219 551
G = C+F	TOTAL	-213 340	-644 792	-431 453
H	Autres produits (dont financements Covid)	227 549	594 369	366 820
G+H	RESULTAT	14 210	-50 423	-64 633

Même si chaque année, nous pouvons compter sur des produits exceptionnels ou d'autres produits de type IJSS, le différentiel est très important pour 2022. Si l'on envisageait une année « normale », comme l'année 2019, le déficit de financement du Quai s'élèverait à plus de 431.000 euros, que sont heureusement venus combler les financements publics liés au Covid ainsi que le résultat de l'année précédente.

En 2023, il nous faudra faire sans cette ressource exceptionnelle, ce qui réduira d'autant la capacité d'activité du Quai, à plus forte raison du fait de l'augmentation de charges d'ordre de marche.

L'ensemble de ces mouvements conduit à un résultat de -50.423 euros qu'il s'agira d'absorber en 2023, réduisant d'autant plus la capacité d'activité de cette année de transition.

### Section d'investissement

Le niveau de dépenses d'investissement pour cette année 2022 reste lui aussi important : 134.550 euros, qui se répartit comme suit :

- environ 36.000 euros de matériel scénique : projecteurs asservis et machine à fumée ;
- environ 22.000 euros d'aménagement et de mise en conformité de la serre dans le Forum, désormais pérennisée et validée par la commission de sécurité du SDIS ;
- environ 43.000 euros de matériel informatique, principalement pour l'achat d'une nouvelle baie de stockage (31.000 euros) ;

- environ 28.000 euros pour l'achat d'un camion utilitaire à la suite de l'accident du précédent, qui datait par ailleurs de l'année 2002 ;
- enfin environ 4.000 euros de licence en vue du renouvellement de l'intercom au sein du Quai (système son qui permet aux techniciens de communiquer lors des spectacles).

Les recettes, outre le solde du financement de l'Etat d'un montant de 16.540 euros obtenu sur les crédits du Plan de relance l'année passée, concernent les 40.000 euros de subvention d'équipement que verse la Ville d'Angers chaque année au Quai. A cela s'ajoute l'autofinancement du Quai pour un montant de plus de 83.000 euros.

Nous rappelons encore que le Quai depuis l'année passée a bénéficié de travaux sur son système de guidage des perches et qu'après une année de réglages et d'incidents divers, nous devrions en 2023 parvenir à retrouver un outil performant.

Il reste néanmoins aujourd'hui encore des investissements importants à réaliser, sur le scénique notamment, et tout particulièrement la réfection du plateau de la salle T400, dont l'état d'usure empêche aujourd'hui de pouvoir profiter de la multimodalité de la salle. Ces éléments seront à prendre en compte par la Ville d'Angers, propriétaire du lieu, dont nous rappelons qu'outre les 40.000 euros versés au Quai, elle participe à l'investissement sur ce bâtiment à hauteur d'environ 100 à 150.000 euros par an.

En conséquence, il est proposé d'approuver le compte administratif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2022 et les résultats arrêtés aux montants ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu le compte de gestion 2022 présenté par le Trésorier principal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 présenté comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	8 153 133.69 €	188 963.22 €
Exécution du budget recettes	<u>7 861 043.52 €</u>	<u>146 050.33 €</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 292 090.17 €</b>	<b>- 42 912.89 €</b>
Reprises des résultats antérieurs	241 665.18 €	150 036.76 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	_____	- <u>106 671.63 €</u>
<b>Résultat Cumulé</b>	<b>- 50 424.99 €</b>	<b>452.24 €</b>

Le Président,  
Nicolas DUFETEL.